



**Direction Générale Territoires Proximité Déchets et Sécurité**  
Pôle Loire, Sèvre et Vignoble

Décision n°2022 - 916

**Objet : VERTOU – Rue de la Grand Noé – Classement des parcelles cadastrées section CK 439, 440, 441**

Réf. : 3.5.1

## Décision

### La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 11.4.4) portant délégation du Conseil à la Présidente et aux Vice-présidents pour prendre toute décision concernant le classement dans le domaine public, de tout bien immobilier,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022, portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu l'arrêté 2022-514 du 11 juillet 2022 portant délégation de signature durant la période estivale,

Vu la décision n°2019-1059 du 16 septembre 2019 relative à l'acquisition des parcelles, en nature de voirie, cadastrées CK 439, 440, 441, situées sur la commune de Vertou dans le cadre d'une régularisation foncière,

### Décide

Article 1. Vertou – Rue de la Grand Noé – Classement dans le domaine public des parcelles cadastrées section CK 439, 440, 441.

Article 2. De charger M. le Directeur Général de Nantes Métropole, ainsi que le Receveur des Finances de Nantes Municipale, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **27 JUL. 2022**

mis en ligne le :

**01 AOUT 2022**

Pour la Présidente  
La Vice-présidente déléguée

  
Christelle SCUOTTO-CALVEZ

Accusé de réception en préfecture 044-244400404-20220727-2022_916DEC-AU Date de télétransmission : 01/08/2022 Date de réception préfecture : 01/08/2022	1
--	---